

INTRANET

Comité exécutif du 26 mai 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire par conférence téléphonique du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 26 mai 2016.

PRÉSENT : M. Jean Tremblay, maire.

PRÉSENTS PAR
TÉLÉPHONE : MM. Jacques Cleary et Claude Tremblay, conseillers.

ABSENTS : M. Luc Boivin, conseiller et Mme Sylvie Gaudreault, conseillère.

ÉGALEMENT
PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général, et Mme Annie Jean assistante-greffière.

À 9h45, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE – DEMANDE D'AUTORISATION D'ÉPANDAGE AÉRIEN;

VS-CE-2016-577

CONSIDÉRANT l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui sévit dans notre région et les dommages qu'elle cause aux peuplements de sapins et d'épinettes;

CONSIDÉRANT que les «Agences régionales de mise en valeur des forêts privées» souhaitent protéger certains secteurs de forêts privées par l'épandage aérien du produit biologique «Bacillus thuringiensis kurstaki» (B.t k) qui est sans danger pour la faune, la flore et les humains;

CONSIDÉRANT que «GDG Aviation» requière l'autorisation de la Ville de Saguenay pour effectuer ces opérations d'épandage aériennes à partir du 1^{er} juin 2016 sur une partie du territoire de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que ces opérations s'effectuent la plupart du temps très tôt le matin ou tard en soirée, selon les conditions météorologiques. Deux applications à intervalles de quelques jours sont prévues.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à signer la demande d'autorisation d'épandage aérien de «GDG Aviation», 430, rue St-Laurent, Trois-Rivières, Québec, G8T 6H3.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 9h46.

MAIRE

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 8 juin 2016

INTRANET

Comité exécutif du 26 mai 2016

ASSISTANTE-GREFFIÈRE

AJ/mfl

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 8 juin 2016



Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 8 juin 2016